

Informations de base	
2013/2006(INI) INI - Procédure d'initiative Réindustrialiser l'Europe pour promouvoir la compétitivité et la durabilité Subject 3.40 Politique industrielle 3.40.14 Compétitivité industrielle 3.70.20 Développement durable 5.05 Croissance économique	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	BÜTIKOFER Reinhard (Verts /ALE)	21/11/2012
		Rapporteur(e) fictif/fictive PROUST Franck (PPE) ANDRÉS BAREA Josefa (S&D) JOHANSSON Kent (ALDE) SZYMAŃSKI Konrad (ECR) HÉNIN Jacky (GUE/NGL) TZAVELA Niki (EFD)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international	DE SARNEZ Marielle (ALDE)	26/11/2012
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	BOULLAND Philippe (PPE)	17/01/2013
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	CYMAŃSKI Tadeusz (EFD)	12/02/2013
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	GEBHARDT Evelyne (S&D)	06/11/2012

	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	IRIGOYEN PÉREZ María (S&D)	18/12/2012
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	PAPADOPOULOU Antigoni (S&D)	25/03/2013
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		TAJANI Antonio

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/10/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0582 	Résumé
17/01/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/11/2013	Vote en commission		
18/12/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0464/2013	Résumé
14/01/2014	Débat en plénière		
15/01/2014	Décision du Parlement	T7-0032/2014	Résumé
15/01/2014	Résultat du vote au parlement		
15/01/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2006(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/7/11138

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	IMCO	PE504.038	06/05/2013	
Projet de rapport de la commission		PE510.843	18/06/2013	
Avis de la commission	INTA	PE506.367	20/06/2013	
Avis de la commission	ENVI	PE508.269	21/06/2013	
Avis de la commission	REGI	PE513.076	12/07/2013	
Amendements déposés en commission		PE516.804	09/08/2013	
Amendements déposés en commission		PE516.811	13/08/2013	
Amendements déposés en commission		PE516.812	13/08/2013	
Avis de la commission	FEMM	PE514.686	03/09/2013	
Avis de la commission	EMPL	PE514.592	26/09/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0464/2013	18/12/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0032/2014	15/01/2014	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2012)0582 	10/10/2012	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2014)320	26/05/2014	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	DE_BUNDESRAT	COM(2012)0582	19/12/2012	
Contribution	CZ_SENATE	COM(2012)0582	24/04/2013	

Réindustrialiser l'Europe pour promouvoir la compétitivité et la durabilité

2013/2006(INI) - 10/10/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir une stratégie européenne à l'égard de la politique industrielle.

CONTEXTE : l'industrie continue à représenter **les quatre cinquièmes des exportations européennes** et 80% des investissements du secteur privé dans la recherche et le développement (R & D) proviennent de l'industrie manufacturière. L'Europe occupe **une position dominante au niveau mondial dans de nombreux secteurs stratégiques**, tels que l'industrie automobile, l'aéronautique, l'ingénierie, l'espace, les produits chimiques et les produits pharmaceutiques.

Toutefois, la persistance de la crise économique a mis l'industrie européenne sous pression: **la production a reculé de 10%** par rapport à son niveau d'avant la crise et l'industrie a **perdu plus de trois millions d'emplois**. L'Europe a besoin d'injecter de **nouveaux investissements dans l'industrie**, au moment même où ces investissements sont freinés par le manque de confiance, l'incertitude du marché, les problèmes de financement et la pénurie de compétences.

La Commission entend **inverser la tendance** à l'affaiblissement du rôle de l'industrie en Europe en faisant passer la part de ce secteur dans le PIB de son niveau actuel d'environ 16% à **20% d'ici à 2020**. Pour ce faire, l'Europe doit adopter une vision globale en privilégiant l'investissement et l'innovation, mais aussi en mobilisant en faveur de la compétitivité des entreprises européennes tous les leviers disponibles au niveau de l'UE, notamment le marché unique, la politique commerciale, la politique à l'égard des PME, la politique de la concurrence ainsi que les politiques de l'environnement et de la recherche.

CONTENU : dans le prolongement de la communication intitulée «**Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation**», la Commission propose d'adopter une approche proactive à l'égard de la politique industrielle, articulée autour **des quatre grands axes** suivants:

1) Des investissements dans l'innovation : l'UE doit créer les conditions-cadres pour encourager de nouveaux investissements, accélérer l'adoption de nouvelles technologies et renforcer l'efficacité énergétique. Ces conditions comprennent des réglementations techniques et des règles applicables au marché intérieur, mais aussi des mesures d'accompagnement, telles que des projets relatifs aux infrastructures et à la R & D ou à l'innovation. Dans un premier temps, la communication propose **six domaines prioritaires** appelant une intervention immédiate :

- **les technologies de fabrication avancées pour une production propre** (dont le volume sur le marché mondial devrait doubler d'ici à 2020 pour dépasser les 750 milliards EUR);
- **les technologies clés génériques** (microélectronique, nanotechnologies, biotechnologie industrielle, systèmes de fabrication avancés) : le marché devrait augmenter de plus de 50% d'ici à 2015, passant de 646 milliards à plus de 1.000 milliards EUR ;
- **les bioproduits** : le volume total des bioproduits chimiques dans l'UE devrait croître de 5,3% par an d'ici à 2020 pour former un marché d'une valeur de 40 milliards EUR ;
- **une politique industrielle, une construction et des matières premières durables** : les nouveaux investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments et infrastructures résidentiels et publics offrent un potentiel de croissance élevé et devraient représenter 25 à 35 milliards EUR par an d'ici à 2020 ;
- **des véhicules et des navires propres** : la part de marché des véhicules électriques rechargeables et des véhicules hybrides devrait atteindre environ 7% d'ici à 2020 ;
- **les réseaux intelligents** : l'UE devrait être amenée à investir dans ces réseaux environ 60 milliards EUR d'ici à 2020 et approximativement 480 milliards EUR d'ici à 2035.

2) De meilleures conditions de marché : les actions proposées visent à donner un nouvel élan aux domaines à fort potentiel de croissance, à savoir :

- **améliorer le fonctionnement du marché intérieur des biens**, qui représente 75% du commerce intra-UE et recèle un immense potentiel inexploité en matière de stimulation de la compétitivité et de la croissance dans l'UE. La Commission évaluera l'état de l'acquis à l'égard des produits industriels dans leur ensemble, en vue de préparer une feuille de route relative à la réforme du marché intérieur des produits industriels (2013) ;
- **développer l'entrepreneuriat pour dynamiser le marché intérieur**, notamment en ce qui concerne le **marché unique numérique** qui devrait afficher une progression annuelle de 10% jusqu'en 2016. La Commission proposera un plan d'action pour l'entrepreneuriat qui énoncera des recommandations invitant les États membres à améliorer les conditions-cadres et les mesures de soutien à l'entrepreneuriat (novembre 2012) ;
- **la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI)**: l'introduction du brevet unitaire et la mise en place d'un système unifié de règlement des litiges en matière de brevets en Europe permettra de réduire les coûts et la fragmentation dont pâtit la protection par brevet sur le marché unique. D'autres mesures pourraient être utiles pour compléter le système de brevets : optimiser l'utilisation et la protection des secrets commerciaux ; obtention par les PME de la reconnaissance effective de la valeur de leurs brevets ; protéger les DPI contre l'augmentation constante de la contrefaçon et du piratage de produits ;
- **améliorer l'accès aux marchés internationaux** : au niveau mondial, les économies émergentes à croissance rapide offrent de nouvelles perspectives d'exportation pour les entreprises de l'UE, en particulier les PME. La Commission continuera à poursuivre des objectifs ambitieux en matière de commerce et d'investissement, dans un esprit de **réciprocité et de bénéfice mutuel**. Elle entend soutenir la mise en place d'un programme d'application complet, centré notamment sur i) l'accès au marché, ii) le démantèlement des obstacles, iii) l'ouverture des marchés publics, iv) l'application efficace des règles commerciales (par exemple liées aux subventions), v) les meilleures normes de protection en matière d'investissements internationaux et v) la pleine protection des droits de propriété intellectuelle.

3) Un accès adéquat au financement et aux capitaux : l'accès aux marchés de capitaux et au crédit constitue un problème majeur pour les entreprises européennes. C'est pourquoi la Commission propose un ensemble de mesures visant à améliorer l'accès de l'industrie au capital :

- la **politique de cohésion** constitue la plus grande source d'aide de l'UE pour les PME, avec un volume total de 25 milliards EUR directement destinés à cette catégorie d'entreprises pour la période financière en cours (2007-2013) ;

- l'augmentation de 10 milliards EUR du capital de la **Banque européenne d'investissement** devrait accroître de 60 milliards EUR la capacité de prêt de l'institution dans un avenir proche. En principe, 10 à 15 milliards EUR iront aux PME ;
- la Commission a également proposé un plan d'action en vue de la création d'un véritable **marché unique pour les fonds de capital-risque** en Europe et l'instauration d'un nouveau régime pour les fonds d'entrepreneuriat social européens.

4) Encourager les investissements dans le capital humain et les compétences : les politiques en faveur de la création d'emplois et les outils d'anticipation des compétences sont nécessaires pour donner à la main-d'œuvre les moyens d'affronter les transformations de l'industrie.

La Commission mettra au point une **classification européenne multilingue** des aptitudes, des compétences et des professions. Elle appuiera la création des **conseils sectoriels européens pour les compétences**, des alliances pour la connaissance et des alliances sectorielles pour les compétences et encouragera l'établissement de partenariats associant plusieurs parties prenantes dans le secteur des TIC. Enfin, elle aidera les États membres à « **repenser les compétences** » en leur fournissant des orientations dans une prochaine communication.

En ce qui concerne la **gouvernance**, le Conseil Compétitivité **évaluera chaque année l'état d'avancement** des réformes structurelles ainsi que l'efficacité des mesures de la politique industrielle visant à renforcer la compétitivité, pour s'assurer de leur conformité avec le semestre européen. Des **task-forces** seront établies pour chaque ligne d'action prioritaire. Elles rendront compte de leurs travaux une fois par an au Conseil Compétitivité.

Réindustrialiser l'Europe pour promouvoir la compétitivité et la durabilité

2013/2006(INI) - 18/12/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative de Reinhard BÜTIKOFER (Verts/ALE, DE) sur «Réindustrialiser l'Europe pour promouvoir la compétitivité et la durabilité» en réponse à la communication de la Commission visant à définir une stratégie européenne à l'égard de la politique industrielle.

Les députés ont souligné que **l'industrie européenne jouait un rôle clé** et qu'elle représentait une part importante de la solution à la crise. Alors que les concurrents de l'Europe dans le secteur industriel développent depuis des années de fortes stratégies industrielles, le rapport a plaidé pour **une stratégie de l'Union** en vue de résoudre la crise économique et financière et de lancer rapidement une nouvelle dynamique économique.

1) Une stratégie de renaissance de l'industrie pour une Europe forte (RISE) : dès lors que l'industrie crée un emploi sur quatre et emploie quelque 34 millions d'Européens, une telle stratégie devrait encourager **l'innovation technologique, commerciale, financière, environnementale et sociale** dans le but d'amorcer une troisième révolution industrielle, en renforçant l'industrie européenne dans son ensemble et en répondant à l'aggravation des défis sociaux.

Selon le rapport, l'une des principales priorités devrait consister à **maintenir les industries et les savoir-faire manufacturiers solides**. L'ouverture des marchés, la disponibilité de l'énergie et des matières premières, l'innovation et l'efficacité dans l'utilisation de l'énergie et des ressources devraient constituer des piliers-clés d'une stratégie en faveur de la compétitivité. La stratégie RISE devrait être intégrée dans **une économie de marché sociale et écologique** et être orientée vers la croissance et la création d'un environnement attractif et concurrentiel en Europe.

Les députés ont souligné le fait que la stratégie RISE nécessitait **un agenda à court terme** pour sauvegarder l'outil de production et les savoir-faire afin de répondre aux défis pressants et **une feuille de route et un calendrier au sein d'un cadre à long terme** fondé sur des objectifs précis et stables, des indicateurs scientifiquement validés et une approche basée sur le cycle de vie.

La stratégie RISE devrait poursuivre **des objectifs industriels ambitieux et réalistes**. Les députés ont constaté à cet égard que l'objectif de faire passer la part du secteur de l'industrie dans le PIB à **20% d'ici à 2020** nécessiterait, chaque année, la création d'au moins 400.000 nouveaux emplois dans l'industrie. Ils ont apporté leur soutien à cet objectif et proposé qu'il soit considéré comme un **objectif directionnel** aligné sur les objectifs «20-20-20» de l'Union.

Le rapport a demandé que la stratégie RISE soit soutenue par **un cadre macroéconomique approprié, clair et prévisible** ainsi que par les ressources budgétaires nécessaires afin de mobiliser l'investissement public et privé et de promouvoir la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale. Il a également plaidé pour une **approche transversale** de la politique industrielle.

La politique industrielle devrait également disposer d'une **structure de gouvernance efficace et intégrée**, y compris en matière de contrôle des activités; le Parlement devrait être régulièrement informé des évolutions de la politique industrielle.

En outre, **les différents échelons territoriaux** devraient être pleinement associés au processus de réindustrialisation, à la définition des priorités, au recensement du potentiel et des points forts de l'industrie dans leurs territoires, ainsi qu'à la stimulation du développement des PME.

2) Mener une offensive en matière d'innovation, d'efficacité et de technologies durables : les députés ont souligné qu'une stratégie en faveur de l'innovation, de l'efficacité et des nouvelles technologies, y compris des technologies ayant trait à la durabilité, associée à de nouveaux modèles économiques, à la créativité et à des **procédés de fabrication de pointe**, avait le potentiel de régénérer et de moderniser le tissu industriel de l'Union, en renforçant sa compétitivité au niveau régional et mondial.

Dans ce contexte, **les fonds de l'Union** pour la recherche et l'innovation devraient jouer le rôle de catalyseurs et être utilisés en synergie avec différents instruments et fonds européens, nationaux et régionaux. Les députés ont également appelé à la mise en place de **partenariats public-privé (PPP)** dans le cadre du programme Horizon 2020 et invité la Commission à assurer une mobilisation suffisante d'investissements du secteur privé.

3) Acheter le marché intérieur et ouvrir les marchés extérieurs : les députés ont demandé la mise au point d'une **stratégie du marché intérieur** favorisant l'innovation axée sur la demande afin de promouvoir la pénétration de nouvelles technologies et ainsi d'aider à la création de nouveaux marchés. Le rapport a encouragé la Commission à promouvoir l'utilisation de la marque «**Fabriqué en Europe**» afin de renforcer le marché unique et les produits d'origine européenne.

Les députés ont également insisté sur la nécessité d'améliorer la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial et sur l'importance pour l'Union de se doter d'une **stratégie commerciale**.

Rappelant à la Commission que le bas niveau des salaires et de la protection environnementale constituait des aspects très importants de la concurrence internationale, le rapport a souligné l'urgence de poursuivre un alignement vers le haut des normes sociales et environnementales. Il a invité la Commission à **négocier des engagements contraignants en matière de droits des travailleurs et de protection de l'environnement** dans les accords de libre-échange avec les pays tiers.

Dans le cadre des efforts pour relancer son industrie, les députés ont demandé que l'Union se dote d'instruments permettant: i) de mener une **politique antidumping** plus active et de réagir de manière appropriée aux subventions déloyales aux exportations pratiquées par certains pays tiers; ii) de mener une authentique **politique de change** défendant les intérêts commerciaux européens; iii) de faire prévaloir le principe du «**commerce équitable**».

Au moyen du démantèlement tarifaire, la Commission a été invitée à : i) améliorer l'accès au marché des services et des investissements, ii) renforcer la coopération réglementaire, iii) améliorer les règles en matière de marchés publics et iv) **renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle**.

4) Financer la renaissance industrielle : les députés ont demandé à la Commission et aux États membres **d'améliorer le cadre législatif et financier** afin de le rendre plus clair et plus prévisible et ainsi d'encourager les investissements industriels. Ils ont insisté sur la nécessité :

- d'explorer de nouvelles voies de financement différentes et créatives, notamment en ce qui concerne le financement privé et sur fonds propres ;
- de favoriser de **nouveaux modèles novateurs de financement des PME**, notamment de celles ayant un fort potentiel de croissance ;
- de soutenir la création de marchés locaux d'obligations pour les PME ainsi que le développement de banques nationales d'investissement destinées aux PME ;
- de soutenir l'accroissement quantitatif et qualitatif de l'offre de capitaux à risques.

La BEI a été invitée à mettre en œuvre son plan d'augmentation de l'activité de crédit dans l'Union de plus de 50% entre 2013 et 2015.

5) Acquisition des compétences et de la main-d'œuvre : depuis le début de la crise, quelque 5.500 entreprises industrielles européennes ont été restructurées, ce qui s'est traduit par la suppression de 2,7 millions d'emplois environ.

Dans ce contexte, les députés ont demandé qu'une attention particulière soit accordée au **soutien à l'éducation** dans le but de créer des centres de recherche occupant, à l'échelle internationale, une place de premier plan dans le monde universitaire. La formation devrait accorder **une place prioritaire aux matières techniques**, telles que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), notamment pour les femmes. Il conviendrait également de **remédier aux pénuries de compétences numériques** en agissant à tous les niveaux de l'enseignement.

Le rapport a demandé à la Commission à travailler en étroite collaboration avec les États membres et les partenaires sociaux afin d'élaborer **des prévisions à moyen et long termes** concernant les compétences requises sur le marché de l'emploi, notamment par la mise en place de conseils européens des compétences industrielles.

6) Politique des ressources et de l'énergie : soulignant que les ressources et l'énergie sont au cœur de la stratégie RISE et que la disponibilité des matières premières revêt une importance capitale pour l'industrie européenne, le rapport a invité la Commission et les États membres à prendre des mesures actives pour **lutter contre le coût excessif tant des ressources que de l'énergie**.

Les députés ont insisté sur la nécessité de remédier à la rareté des ressources cruciales telles que l'eau. Ils ont invité la Commission à continuer d'œuvrer à sa **stratégie relative aux matières premières** basée sur les trois piliers que sont le commerce et les partenariats internationaux, l'offre de matières premières au sein de l'Union, ainsi que l'efficacité dans l'utilisation des ressources, le recyclage et la réutilisation.

Le rapport a souligné le potentiel d'une transition plus marquée vers une bioéconomie et appelé de ses vœux la mise en œuvre rapide de la directive relative à l'efficacité énergétique et des plans d'action nationaux à l'aide d'incitations financières appropriées.

La Commission a été invitée à :

- présenter une **stratégie de politique industrielle favorisant les énergies renouvelables** ;
- garantir l'existence d'un **cadre stable régissant l'approvisionnement énergétique** au cours des prochaines décennies ;
- **revoir les conditions des contrats énergétiques à long terme**, à réviser les contrats gaziers basés sur des mécanismes de fixation des prix indexés sur les prix du pétrole et à privilégier la fixation des prix sur les places de marché.

Enfin, le rapport a préconisé l'adoption d'une approche multirégionale de la politique industrielle pour relancer une croissance durable dans les économies en repli en accordant une attention particulière au sud de l'Europe.

Réindustrialiser l'Europe pour promouvoir la compétitivité et la durabilité

Le Parlement européen a adopté par 385 voix pour, 100 contre et 60 abstentions, une résolution sur «Réindustrialiser l'Europe pour promouvoir la compétitivité et la durabilité» en réponse à la communication de la Commission visant à définir une stratégie européenne à l'égard de la politique industrielle.

Les députés ont souligné que **l'industrie européenne jouait un rôle clé** et qu'elle représentait une part importante de la solution à la crise. Alors que les concurrents de l'Europe dans le secteur industriel développent depuis des années de fortes stratégies industrielles, le Parlement a plaidé pour une stratégie de l'Union en vue de résoudre la crise économique et financière et de lancer rapidement une nouvelle dynamique économique.

1) Une stratégie de renaissance de l'industrie pour une Europe forte (RISE) : dès lors que l'industrie crée un emploi sur quatre et emploie quelque 34 millions d'Européens, une telle stratégie devrait **encourager l'innovation technologique, commerciale, financière, environnementale et sociale** dans le but d'amorcer une troisième révolution industrielle, en renforçant l'industrie européenne dans son ensemble et en répondant à l'aggravation des défis sociaux.

Selon la résolution, l'une des principales priorités devrait consister à **maintenir les industries et les savoir-faire manufacturiers solides**. L'ouverture des marchés, la disponibilité de l'énergie et des matières premières, l'innovation et l'efficacité dans l'utilisation de l'énergie et des ressources devraient constituer des piliers-clés d'une stratégie en faveur de la compétitivité. La stratégie RISE devrait être intégrée dans **une économie de marché sociale et écologique** et être orientée vers la croissance et la création d'un environnement attractif et concurrentiel en Europe.

Les députés ont souligné le fait que la stratégie RISE nécessitait **un agenda à court terme** pour sauvegarder l'outil de production et les savoir-faire afin de répondre aux défis pressants et **une feuille de route** et un calendrier au sein d'un cadre à long terme fondé sur des objectifs précis et stables, des indicateurs scientifiquement validés et une approche basée sur le cycle de vie.

La stratégie RISE devrait :

- **poursuivre des objectifs industriels ambitieux et réalistes.** Le Parlement a soutenu l'objectif de faire passer la part du secteur de l'industrie dans le PIB à 20% d'ici à 2020 et proposé qu'il soit considéré comme un objectif directionnel aligné sur les objectifs «20-20-20» de l'Union ; cet objectif nécessiterait, chaque année, la création d'au moins 400.000 nouveaux emplois dans l'industrie ;
- **être soutenue par un cadre macroéconomique clair et prévisible** ainsi que par les ressources budgétaires nécessaires afin de mobiliser l'investissement public et privé et de promouvoir la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale. Le Parlement a plaidé pour une **approche transversale** de la politique industrielle.

La politique industrielle devrait également disposer d'une **structure de gouvernance efficace et intégrée**, y compris en matière de contrôle des activités; le Parlement devrait être régulièrement informé des évolutions de la politique industrielle.

En outre, les **différents échelons territoriaux** devraient être pleinement associés au processus de réindustrialisation, à la définition des priorités, au recensement du potentiel et des points forts de l'industrie dans leurs territoires, ainsi qu'à la stimulation du développement des PME.

2) Mener une offensive en matière d'innovation, d'efficacité et de technologies durables : les députés ont souligné qu'une stratégie en faveur de l'innovation, de l'efficacité et des nouvelles technologies, y compris des technologies ayant trait à la durabilité, associée à de nouveaux modèles économiques, à la créativité et à des **procédés de fabrication de pointe**, avait le potentiel de régénérer et de moderniser le tissu industriel de l'Union, en renforçant sa compétitivité au niveau régional et mondial.

Dans ce contexte, **les fonds de l'Union** pour la recherche et l'innovation devraient jouer le rôle de catalyseurs et être utilisés en synergie avec différents instruments et fonds européens, nationaux et régionaux. Les députés ont également appelé à la mise en place de **partenariats public-privé (PPP)** dans le cadre du programme Horizon 2020 et invité la Commission à assurer une mobilisation suffisante d'investissements du secteur privé.

Le Parlement a salué l'accent mis par la Commission sur **l'écoconception**, la recyclabilité avec des spécifications relatives à l'ensemble du cycle de vie, les nouveaux critères de durabilité pour les produits et les procédés de construction. Il a demandé que des propositions législatives sur l'utilisation efficace des ressources prennent en compte la viabilité d'un investissement selon les critères d'efficacité, de rentabilité et d'effets à long terme.

3) Acheter le marché intérieur et ouvrir les marchés extérieurs : le Parlement a demandé la mise au point d'une stratégie du marché intérieur favorisant **l'innovation axée sur la demande** afin de promouvoir la pénétration de nouvelles technologies et ainsi d'aider à la création de nouveaux marchés. Il a demandé à la Commission d'accentuer ses efforts en vue de **réduire les charges bureaucratiques** et aux Etats membres d'utiliser le test PME.

La résolution a encouragé la Commission à promouvoir l'utilisation de la marque «**Fabriqué en Europe**» afin de renforcer le marché unique et les produits d'origine européenne.

Les députés ont également insisté sur la nécessité d'améliorer la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial et sur l'importance pour l'Union de se doter d'une **stratégie commerciale**.

Rappelant que le bas niveau des salaires et de la protection environnementale constituait des aspects très importants de la concurrence internationale, le Parlement a souligné l'urgence de poursuivre **un alignement vers le haut des normes sociales et environnementales**. Il a invité la Commission à négocier des engagements contraignants en matière de droits des travailleurs et de protection de l'environnement dans les accords de libre-échange avec les pays tiers.

Dans le cadre des efforts pour relancer son industrie, les députés ont demandé que l'Union se dote d'instruments permettant: i) de mener une **politique antidumping plus active** et de réagir de manière appropriée aux subventions déloyales aux exportations pratiquées par certains pays tiers; ii) de mener une authentique politique de change défendant les intérêts commerciaux européens; iii) de faire prévaloir le principe du «commerce équitable».

La résolution a souligné l'importance du **partenariat transatlantique** de commerce et d'investissement, mis en place pour parvenir à la réindustrialisation de l'Europe. Au moyen du démantèlement tarifaire, la Commission a été invitée à : i) améliorer l'accès au marché des services et des investissements, ii) renforcer la coopération réglementaire, iii) améliorer les règles en matière de marchés publics et iv) renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle.

4) Financer la renaissance industrielle : le Parlement a demandé à la Commission et aux États membres d'améliorer le cadre législatif et financier **afin de le rendre plus clair et plus prévisible** et ainsi d'encourager les investissements industriels. Ils ont insisté sur la nécessité :

- d'explorer de **nouvelles voies de financement différentes et créatives**, notamment en ce qui concerne le financement privé et sur fonds propres ;
- de favoriser de nouveaux modèles novateurs de financement des PME, notamment de celles ayant un fort potentiel de croissance ;
- de soutenir la création de marchés locaux d'obligations pour les PME ainsi que le développement de banques nationales d'investissement destinées aux PME ;
- de soutenir l'accroissement quantitatif et qualitatif de l'offre de capitaux à risques.

La BEI a été invitée à mettre en œuvre son plan d'augmentation de l'activité de crédit dans l'Union de plus de 50% entre 2013 et 2015.

Les députés ont également plaidé pour le **renforcement de la coordination en matière de fiscalité des entreprises** dans l'Union par la mise en place de bases d'imposition harmonisées.

5) Acquisition des compétences et de la main-d'œuvre : depuis le début de la crise, quelque 5.500 entreprises industrielles européennes ont été restructurées, ce qui s'est traduit par la suppression de 2,7 millions d'emplois environ.

Dans ce contexte, les députés ont demandé qu'une attention particulière soit accordée au **soutien à l'éducation** dans le but de créer des centres de recherche occupant, à l'échelle internationale, une place de premier plan dans le monde universitaire. La formation devrait accorder **une place prioritaire aux matières techniques**, telles que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), notamment pour les femmes. Il conviendrait également de remédier aux pénuries de compétences numériques en agissant à tous les niveaux de l'enseignement.

Le Parlement a demandé à la Commission à travailler en étroite collaboration avec les États membres et les partenaires sociaux afin d'élaborer des **prévisions à moyen et long termes concernant les compétences** requises sur le marché de l'emploi, notamment par la mise en place de conseils européens des compétences industrielles.

6) Politique des ressources et de l'énergie : soulignant que les ressources et l'énergie sont au cœur de la stratégie RISE et que la disponibilité des matières premières revêt une importance capitale pour l'industrie européenne, le Parlement a invité la Commission et les États membres à prendre des mesures actives **pour lutter contre le coût excessif tant des ressources que de l'énergie**.

Les députés ont insisté sur la nécessité de remédier à la rareté des ressources cruciales telles que l'eau. Ils ont invité la Commission à continuer d'œuvrer à sa **stratégie relative aux matières premières** basée sur les trois piliers que sont le commerce et les partenariats internationaux, l'offre de matières premières au sein de l'Union, ainsi que l'efficacité dans l'utilisation des ressources, le recyclage et la réutilisation.

Le Parlement a relevé que les **niveaux élevés affichés par les prix de l'énergie** constituent un facteur important minant la compétitivité de l'industrie européenne. Il a souligné que la stratégie RISE nécessitait de la cohérence entre les politiques industrielle, énergétique et climatique. Il a demandé à la Commission de présenter des recommandations afin de **prévenir le risque de fuite de carbone** dans les industries à forte consommation d'énergie, qui produisent des matériaux de base essentiels.

La résolution a souligné le potentiel d'une transition plus marquée vers une bioéconomie et appelé de ses vœux la **mise en œuvre rapide de la directive relative à l'efficacité énergétique** et des plans d'action nationaux à l'aide d'incitations financières appropriées.

La Commission a été invitée à :

- présenter une **stratégie de politique industrielle favorisant les énergies renouvelables** ;
- garantir l'existence d'un cadre stable régissant l'approvisionnement énergétique au cours des prochaines décennies ;
- revoir les conditions des contrats énergétiques à long terme, à réviser les contrats gaziers basés sur des mécanismes de fixation des prix indexés sur les prix du pétrole et à privilégier la fixation des prix sur les places de marché.

Enfin, le Parlement a préconisé l'adoption d'une approche multirégionale de la politique industrielle pour relancer une croissance durable dans les économies en repli en accordant une attention particulière au sud de l'Europe.